



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation des carrières des personnels hospitaliers et médico-sociaux

Question au Gouvernement n° 2959

Texte de la question

REVALORISATION DES CARRIÈRES DES PERSONNELS HOSPITALIERS ET MÉDICO-SOCIAUX

M. le président. La parole est à Mme Brigitte Bourguignon.

Mme Brigitte Bourguignon. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, qu'ils interviennent à l'hôpital, en ville, dans les EHPAD, dans les établissements accueillant des personnes en situation de handicap ou à domicile, les personnels soignants font face, avec un courage exceptionnel, à l'épidémie que connaît notre pays. Sans eux, nous n'aurions jamais gagné cette première bataille. Je tiens, au nom de la représentation nationale, à les en remercier à nouveau. La nation tout entière est derrière eux ; reconnaissante, elle leur rend hommage chaque jour depuis près de deux mois.

Lors de son déplacement à Mulhouse du 25 mars dernier, le Président de la République a demandé au Gouvernement d'apporter une réponse claire et forte, de court terme, sous forme d'une prime exceptionnelle, pour l'ensemble de ces engagés en première ligne. À l'issue de la crise, nous aurons le devoir de faire plus pour eux, ce qui passera, très concrètement, par la revalorisation des carrières. *(Mme Michèle Peyron applaudit.)*

Vous avez eu l'occasion de préciser, en présence de M. le Premier ministre, le montant et les modalités de la prime qui sera versée aux personnels hospitaliers ainsi qu'à celui des EHPAD dans les prochaines semaines.

Vous avez également annoncé l'octroi d'une prime aux personnels des services d'aide à domicile, notamment de ceux qui travaillent dans les nombreux établissements assurent la protection des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Je pense en particulier aux aides à domicile et aux auxiliaires de vie sociale, sans qui il aurait été impossible de mettre en œuvre les mesures de confinement à domicile de nos compatriotes les plus fragiles. Ils demeurent le seul lien avec l'extérieur de nombre des 5 millions de personnes âgées et handicapées vivant seules, chez elles, que l'on compte dans notre pays.

Pouvez-vous nous confirmer que le montant et les modalités de cette prime seront identiques à ceux applicables à la prime attribuée aux personnels des EHPAD ? Quel est l'état d'avancement de votre dialogue avec les conseils départementaux en vue d'en assurer le financement ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM, MODEM et UDI-Agir.)*

M. Stéphane Baudu. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, *ministre des solidarités et de la santé.* Madame la présidente Bourguignon, je vous remercie de votre question. Ce matin, je me suis rendu dans le Val-de-Marne, pour visiter un EHPAD puis rencontrer un

couple de personnes âgées restées à domicile, ayant bénéficié du soutien indispensable, vital même, d'une aide à domicile, laquelle m'a raconté les difficultés inhérentes à l'exercice de sa profession et de ses missions au cours de la période qui s'achève.

Je souscris à l'objectif que vous indiquez : il faut valoriser ce qui a été accompli, de façon admirable, par des professionnels sans lesquels les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et toutes les autres personnes vulnérables n'auraient pu rester chez elles pendant toutes ces semaines.

En cette Journée internationale des infirmières - je remercie M. le président de l'Assemblée nationale de l'avoir rappelé si brillamment -, j'aimerais que nous ayons une pensée pour eux, ces indispensables de la République, et que nous leur rendions hommage : celles et ceux qui permettent à nos enfants d'aller à l'école, qui protègent nos grands-parents et nos parents, même chez eux, ces personnes que l'on ne voit pas suffisamment dans la vie quotidienne mais qui sont devenus si visibles et si indispensables au regard de chacun depuis le début de la crise épidémique. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM ainsi que sur quelques bancs des groupes SOC et GDR.)*

Vous l'avez dit, M. le Premier ministre a annoncé l'octroi d'une prime au personnel des EHPAD ainsi qu'à celui des SSIAD, les services de soins infirmiers à domicile. Son financement dépend pour partie de l'assurance maladie, qui peut faire ce geste. La prime, défiscalisée et désocialisée, s'élèvera à 1 500 euros pour le personnel des EHPAD des quarante départements français ayant vu de très près le virus,...

M. Sébastien Chenu. Le Nord et le Pas-de-Calais ne sont même pas concernés !

M. Olivier Véran, ministreet à 1 000 euros pour les autres.

S'agissant du personnel d'aide à domicile, nous travaillons avec les départements, dont c'est l'une des compétences. Le président de l'Assemblée des départements de France, Dominique Bussereau, avec lequel je travaille très bien et très régulièrement, et je l'en remercie, m'a indiqué que les conseils départementaux souhaitent à leur tour intervenir. Nous travaillons à leurs côtés pour atteindre cet objectif. J'espère, madame Bourguignon, que votre demande sera entendue dans les plus brefs délais. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Bourguignon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2959

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 mai 2020](#)